

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2017-15 en date du 31 janvier 2017 portant prolongation de la reconnaissance du réseau régional de cancérologie de la région Guadeloupe - KARUKERA-ONCO

NOR : SSAX1730608S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la circulaire n° DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie;

Vu la circulaire n° DHOS/CNAMTS/INCA/2007/357 du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures dans le cadre de la « procédure de reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie » publié sur le site Internet de l'Institut national du cancer (INCa);

Vu les modalités de renouvellement de la reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie publiée sur le site Internet de l'INCa;

Vu la décision en date du 1^{er} juin 2016 portant renouvellement de reconnaissance du réseau régional de cancérologie intitulé KARUKERA-ONCO, association loi 1901, dont le siège social est situé immeuble Futura, ZAC de Houelbourg, 3, voie Verte, Jarry, 97122 Baie-Mahault;

Vu l'avis favorable de l'agence régionale de santé (ARS) de la région Guadeloupe,

Décide:

Article 1^{er}

Prolongation de la reconnaissance

Compte tenu de la demande de prolongation de reconnaissance, le réseau régional de cancérologie KARUKERA-ONCO de la région Guadeloupe bénéficie d'une prolongation de reconnaissance par l'INCa.

Article 2

Durée

La reconnaissance est prolongée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2018.

Article 3

Publication de la décision

La présente décision est publiée sur le *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 31 janvier 2017.

Le président,
N. IFRAH